

RÉPONSE À UNE QUESTION PROBLÉMATISÉE

Sujet

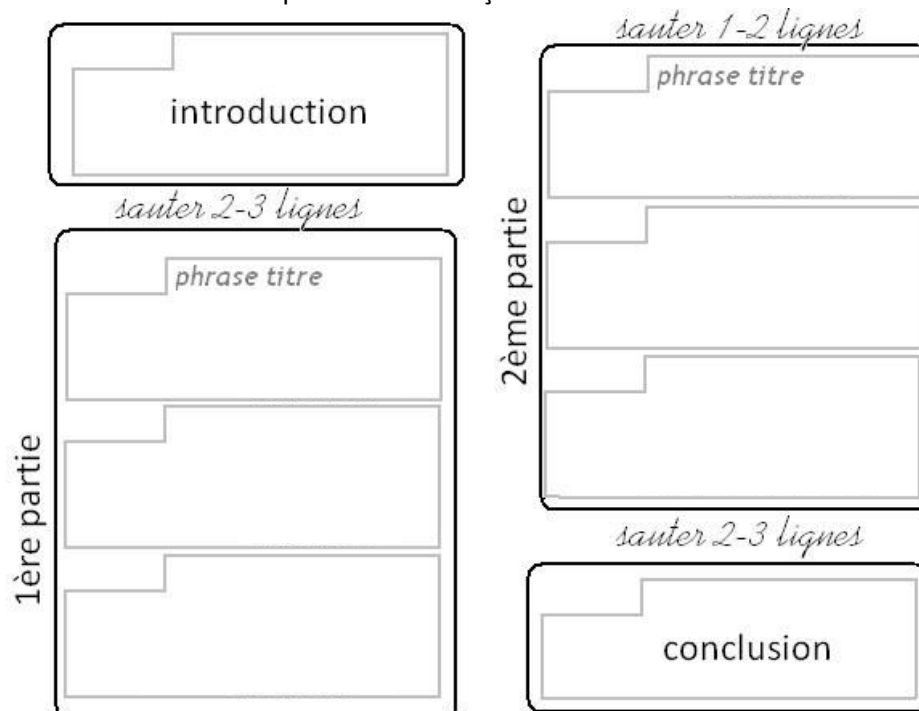
Comment les Français font-ils l'apprentissage du vote et de la démocratie de 1848 à 1870 ? Vous pourrez montrer que les Français s'habituent aux pratiques du vote mais qu'il existe également des limites à l'exercice du suffrage en France entre 1848 et 1870.

Consigne

Vous remettrez dans l'ordre les phrases ci-dessous afin de présenter une réponse à la question problématisée formulée ci-dessous. Vous n'oublierez pas de mettre en page votre travail (alinéas, sauts de ligne). Ce travail pourra être fait par groupe de trois élèves maximum.

Coup de pouce

- Une introduction doit comprendre quatre moments
 - une accroche qui lance le sujet
 - une définition des termes importants de la problématique
 - la formulation de la problématique
 - l'annonce du plan suivi pour traiter le sujet
- Un paragraphe est organisé de la façon suivante :
 - il commence par l'argument en début de paragraphe
 - il poursuit par des explications, qui détaillent l'argument
 - il s'achève par une illustration (événement, chiffre ou personnage)
- Une conclusion doit comprendre trois moments :
 - un résumé des parties du plan
 - une réponse justifiée à la problématique
 - une ouverture vers un autre sujet
- Un devoir d'histoire se présente de la façon suivante :



Phrases du devoir dans le désordre à mettre dans l'ordre et à mettre en page

Le 10 décembre 1848, les Français élisent pour la première fois leur premier Président de la République, Louis Napoléon Bonaparte.

C'est le décret du 25 mars 1848 qui établit pour la première fois dans l'histoire le suffrage universel accordé à tous les hommes de plus de 21 ans sans condition de ressources.

Avec la libéralisation du régime dans les années 1860, l'opposition républicaine peut s'exprimer davantage et les citoyens envoient de plus en plus de républicains au Corps Législatif.

Le suffrage universel ne concerne que les hommes, les femmes restent encore exclues de la vie politique.

C'est un temps fort pour le vote et la démocratie.

De 1848 à 1871, la Deuxième République et le Second Empire permettent aux Français de s'habituer aux pratiques démocratiques du vote.

La Deuxième République et le Second Empire sont donc bien un moment essentiel d'entrée dans l'âge démocratique en permettant aux Français de voter de manière régulière mais cette entrée n'est pas achevée en 1871 car Napoléon III ne l'a pas voulu : il craignait le vote populaire.

Le suffrage universel masculin est instauré en 1848.

De plus, la loi de 1850 limite l'exercice de ce suffrage, réduisant d'un tiers le corps électoral, en obligeant les citoyens à résider depuis plus de trois ans dans la même commune pour voter.

Les premières élections au suffrage universel masculin ont lieu le 23 avril 1848.

Alphonse de Lamartine décrit ces premières élections en montrant l'engouement des citoyens qui y participent.

Le vote peut aussi être sous influence.

En 1864, Adolphe Thiers prononce un discours sur « les libertés nécessaires » devant le Corps législatif afin de réclamer des droits nouveaux pour les Français.

Mais il existe aussi d'importantes limites d'exercice du suffrage en France à cette époque-là.

Le vote désigne l'avis exprimé par un citoyen lors d'une élection.

De 1848 à 1870, les Français s'habituent aux pratiques démocratiques du vote.

Lors de ces législatives, sont élus les députés qui vont représenter les Français.

Malgré la légalisation du suffrage universel et l'organisation d'élections régulières, l'exercice du suffrage est encore limité en France sous la Deuxième République et le Second Empire.

Il répond aux aspirations démocratiques des Français.

Certaines assemblées sont élues par les citoyens : le Corps législatif au niveau national et les assemblées aux échelles locales.

La démocratie est la forme de gouvernement dans lequel la souveraineté appartient au peuple.

Le 10 décembre 1848, Louis-Napoléon Bonaparte est élu président de la République avec 74 % des suffrages.

Le sujet porte sur la France entre la mise en place de la Deuxième République, en 1848, et la fin du Second Empire, en 1870.

Le droit de vote est pourtant limité dès 1848.

Mais, le vote est peu démocratique sous le Second Empire.

C'est sous la Troisième République, à partir de 1871, que le suffrage universel masculin devient réellement libre, avec la mise en place de l'isoloir, pour garantir le vote secret.

Comment les Français font-ils l'apprentissage du vote et de la démocratie de 1848 à 1870 ?

Le Second Empire, mis en place en 1852 après le coup d'État du président de la République, a recours au suffrage universel.

Il est mis en place après la révolution de février 1848 qui a donné naissance à la Deuxième République.

Nous montrerons que les Français s'habituent aux pratiques du vote puis nous verrons qu'il existe également des limites à l'exercice du suffrage en France entre 1848 et 1870.

Sous le Second Empire, le vote est encadré par la pratique de la candidature officielle pour les élections au Corps Législatif.

Le président de la République, Louis-Napoléon Bonaparte, est lui-même exclu du droit de vote du fait de cette loi.

La restriction de la liberté de la presse compromet la liberté du vote.

Afin de renforcer le caractère démocratique de l'opinion, les libéraux et les républicains réclament dans les années 1860 des libertés fondamentales comme la liberté d'expression et des élections libres. Napoléon III utilise les plébiscites pour s'assurer du soutien populaire afin de mener ses réformes politiques.

La multiplication des clubs politiques et des journaux permet aux citoyens de s'informer et se forger une opinion.

De plus, l'empereur Napoléon III utilise le plébiscite pour faire valider sa politique et pour mesurer sa popularité.

PISTES DE CORRECTION - RÉPONSE À UNE QUESTION PROBLÉMATISÉE

Le 10 décembre 1848, les Français élisent pour la première fois leur premier Président de la République, Louis Napoléon Bonaparte. C'est un temps fort pour le vote et la démocratie.

Le vote désigne l'avis exprimé par un citoyen lors d'une élection. La démocratie est la forme de gouvernement dans lequel la souveraineté appartient au peuple. Le sujet porte sur la France entre la mise en place de la Deuxième République, en 1848, et la fin du Second Empire, en 1870.

Comment les Français font-ils l'apprentissage du vote et de la démocratie de 1848 à 1870 ?

Nous montrerons que les Français s'habituent aux pratiques du vote puis nous verrons qu'il existe également des limites à l'exercice du suffrage en France entre 1848 et 1870.

De 1848 à 1870, les Français s'habituent aux pratiques démocratiques du vote.

Le suffrage universel masculin est instauré en 1848. Il est mis en place après la révolution de février 1848 qui a donné naissance à la Deuxième République. Il répond aux aspirations démocratiques des Français. C'est le décret du 25 mars 1848 qui établit pour la première fois dans l'histoire le suffrage universel accordé à tous les hommes de plus de 21 ans sans condition de ressources. La multiplication des clubs politiques et des journaux permet aux citoyens de s'informer et se forger une opinion.

Les premières élections au suffrage universel masculin ont lieu le 23 avril 1848. Lors de ces législatives, sont élus les députés qui vont représenter les Français. Alphonse de Lamartine décrit ces premières élections en montrant l'engouement des citoyens qui y participent. Le 10 décembre 1848, Louis-Napoléon Bonaparte est élu président de la République avec 74 % des suffrages.

Le Second Empire, mis en place en 1852 après le coup d'État du président de la République, a recours au suffrage universel. Napoléon III utilise les plébiscites pour s'assurer du soutien populaire afin de mener ses réformes politiques. Certaines assemblées sont élues par les citoyens : le Corps législatif au niveau national et les assemblées aux échelles locales. Avec la libéralisation du régime dans les années 1860, l'opposition républicaine peut s'exprimer davantage et les citoyens envoient de plus en plus de républicains au Corps Législatif.

Malgré la légalisation du suffrage universel et l'organisation d'élections régulières, l'exercice du suffrage est encore limité en France sous la Deuxième République et le Second Empire.

Le droit de vote est pourtant limité dès 1848. Le suffrage universel ne concerne que les hommes, les femmes restent encore exclues de la vie politique. De plus, la loi de 1850 limite l'exercice de ce suffrage, réduisant d'un tiers le corps électoral, en obligeant les citoyens à résider depuis plus de trois ans dans la même commune pour voter. Le président de la République, Louis-Napoléon Bonaparte, est lui-même exclu du droit de vote du fait de cette loi.

Le vote peut aussi être sous influence. Sous le Second Empire, le vote est encadré par la pratique de la candidature officielle pour les élections au Corps Législatif. De plus, l'empereur Napoléon III utilise le plébiscite pour faire valider sa politique et pour mesurer sa popularité.

Mais, le vote est peu démocratique sous le Second Empire. La restriction de la liberté de la presse compromet la liberté du vote. Afin de renforcer le caractère démocratique de l'opinion, les libéraux et les républicains réclament dans les années 1860 des libertés fondamentales comme la liberté d'expression et des élections libres. En 1864, Adolphe Thiers prononce un discours sur « les libertés nécessaires » devant le Corps législatif afin de réclamer des droits nouveaux pour les Français.

De 1848 à 1871, la Deuxième République et le Second Empire permettent aux Français de s'habituer aux pratiques démocratiques du vote. Mais il existe aussi d'importantes limites d'exercice du suffrage en France à cette époque-là.

La Deuxième République et le Second Empire sont donc bien un moment essentiel d'entrée dans l'âge démocratique en permettant aux Français de voter de manière régulière mais cette entrée n'est pas achevée en 1871 car Napoléon III ne l'a pas voulu : il craignait le vote populaire.

C'est sous la Troisième République, à partir de 1871, que le suffrage universel masculin devient réellement libre, avec la mise en place de l'isoloir, pour garantir le vote secret.